

COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

AVENANT À LA CONVENTION DU 16 DÉCEMBRE 2016

RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département, 93 006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du conseil départemental du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET :

LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS, domiciliée Hôtel de Ville, 2, rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers, représentée par son maire, Madame Karine Franclet, agissant en vertu de la décision n° du

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale du 16 décembre 2016 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers, le présent avenant est conclu pour l'année 2020.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2020, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes :

au titre de l'axe Education artistique et culturelle

- *Parcours d'éducation artistique et culturelle*, en lien notamment avec la programmation jeune public, à destination des jeunes, de la crèche à la terminale, sur les temps scolaires et périscolaires. Au sein d'une ville où la jeunesse est majoritairement représentée, dans un contexte social complexe, il est primordial de maintenir les projets déjà nombreux en direction de

l'éveil artistique et de les renforcer, dès la naissance. La politique d'éducation artistique et culturelle albertivillarienne est pensée sur les différents temps de vie de l'enfant afin de toucher une population plus large. Elle concerne tous les champs artistiques et culturels (musique, danse, théâtre, arts plastiques, cinéma, cirque, patrimoine...). Elle intègre les axes de l'intergénérationnel, de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse mais aussi du social. Enfin, elle valorise la pratique en amateur : **20 000 euros**.

Au titre des axes Art et culture dans l'espace public et Culture et société

- *Lanternes, lumière sur la ville* : La ville construit des projets dans l'espace public, dans une ville en pleine mutation urbaine, composée par une population parfois très éloignée de la vie culturelle. Depuis dix ans, la déambulation nocturne des Lanternes a pour objectif de permettre aux habitant.e.s d'élaborer ensemble un événement artistique et convivial autour de la création d'une oeuvre poétique et éphémère. En favorisant les échanges non formels où la position « d'enseignant-apprenant » s'intervertit, ce projet rassemble les générations, les différentes cultures et les citoyen.ne.s de tous les quartiers d'Aubervilliers, voire des villes voisines. De nombreux ateliers sont menés en amont de la manifestation qui a pour thème, en 2020-2021, *La Tête en l'air* : **3 000 euros**.

•

- *La Pépinière* a pour objectif de développer une politique de valorisation et de médiation patrimoniale en direction des habitant.e.s. Ce projet permet de consolider la politique patrimoniale de la Ville, dans sa dimension de restauration et de réhabilitation, en lien avec le label « Ville d'Art et d'Histoire » et avec le schéma touristique global en concertation avec Plaine Commune. La Pépinière installée à la ferme Mazier permet de faire émerger un ensemble d'initiatives productives et économiques autour de l'alimentaire, tout en valorisant les savoirs culturels locaux, avec la mise en place d'un programme d'activités culturelles et pédagogiques autour du patrimoine culturel et alimentaire de la ville, la réalisation et l'animation de repas communaux, l'organisation d'ateliers pratiques autour du thème de l'alimentation et par des expositions sur le patrimoine agricole et alimentaire de la ferme Mazier : **1 000 euros**.

- *Retournement* : du 7 mai au 30 juin 2021, exposition hors les murs, d'oeuvres, de différents formats, de Flavie T au Fort d'Aubervilliers, accompagnée de rencontres et visites guidées par l'artiste, d'ateliers d'arts plastiques en direction du public scolaire : **2 000 euros**.

- *Les Feux du soir à la Maladrerie* : projet conçu par le collectif In Carne, composé de jeunes artistes émergents dans le champ du théâtre, qui s'appuie sur une collecte de récits auprès de la population, via les relais locaux de l'Espace Renaudie. Cette collecte de "poèmes amoureux du territoire" donnera lieu à des écrits et des vidéos puis à une restitution théâtrale fictionnelle à la Maladrerie, à l'Espace Renaudie et dans les jardins ouvriers : **4 000 euros**.

Au titre des axes Valorisation patrimoniale, Art et culture dans l'espace public, Culture et société

- *Exposition sur l'histoire du logement et des transformations urbaines à Aubervilliers* depuis le 19ème siècle et son industrialisation, réalisée à partir des Archives municipales, départementales et nationales. Proposée à partir des Journées européennes du patrimoine 2021, cette exposition accompagne le projet de fondation d'un Musée du logement populaire à Aubervilliers, porté par l'association l'Amulop. Des ateliers pédagogiques, des visites et une programmation d'actions culturelles sont menés autour de cette exposition. Des livrets complètent l'exposition accessible également en ligne et en cinq langues, ainsi qu'un audio-guide utilisable à partir d'une application sur smartphone : **5 000 euros**.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune d'Aubervilliers une subvention d'un montant de **35 000 euros**, pour l'année 2020.

Fait à Bobigny, le

Pour la Commune d'Aubervilliers, la maire, Karine Franclet	Pour le Département, le président du conseil départemental, et par délégation le directeur général des services, Olivier Veber
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

